



C o m m u n e d e B E R T R A N G E

## AVIS AU PUBLIC

Le Conseil de Gouvernement a adopté en date du 15 mai 2025 les avant-projets de plans d'action suivants :

- Le Plan d'action de lutte contre le bruit provenant du trafic routier
- Le Plan d'action de lutte contre le bruit provenant du trafic ferroviaire
- Le Plan d'action de lutte contre le bruit provenant du trafic aérien
- Le Plan d'action de lutte contre le bruit dans l'agglomération de Luxembourg
- Le Plan d'action de lutte contre le bruit dans l'agglomération du sud.

En exécution de l'article 2 de la loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit, il est porté à la connaissance de toutes les personnes intéressées que les projets de plans d'action sont déposés au secrétariat de la Commune de Bertrange, **à partir du 14.06.2025 pendant 60 jours**, soit pendant la période **du 14.06.2025 au 13.08.2025 inclus**.

Les projets de plans d'action en question sont publiés sous forme électronique sur le site [www.bertrange.lu](http://www.bertrange.lu).

Le même avis est publié dans les journaux TAGEBLATT et LUXEMBURGER WORT, en date du 14 juin 2025.

Une **réunion d'information** aura lieu le 30 juin 2025 de 17.30 à 19.30 heures au Centre Culturel de Merl (Home St. Gengoul, 26 rue St. Hubert, L-1744 Luxembourg).

Conformément à l'article 2 de la loi précitée, les observations relatives aux projets de plans d'action sont à adresser par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bertrange **avant le 14.08.2025**.

Bertrange, le 14 juin 2025

Le collège échevinal de la Commune de Bertrange  
Youri DE SMET, Frank COLABIANCHI, Marc LANG